

**Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héréditaires**  
**« ATEMMH »**

Selon les dispositions de l'article 41 du décret de loi N°88 du 24 Septembre 2011, l'Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héréditaires « ATEMMH » déclare avoir reçu, le **04 janvier 2017**, un virement de l'étranger d'un montant de **7242,900 DNT** de la part des laboratoires pharmaceutiques « **Swedish Orphan** » et ce à titre de contribution à la réalisation d'un Registre National sur les Aminoacidopathies.

Association Tunisienne  
d'Etude des Maladies  
Métaboliques Héréditaires  
(ATEMMH)  
Hôpital la Rabta - TUNIS

